

Bonjour. Je m'appelle C.... J'ai 32 ans, je vis à Targon (33).

J'ai rencontré mon ex-compagne en boîte de nuit. Tout de suite tout était parfait. Un an après elle est tombée enceinte. Nous avons fait le projet d'une vie collective afin de construire une vie de famille. J'ai acheté une nouvelle voiture, une maison. Très sincèrement tout allait bien.

A la naissance de notre fille tout a dérapé. Elle a commencé à me reprocher mon implication au travail. En sommes, il fallait que je travaille moins mais que je rapporte plus de sous. Ce qui ne vas pas ensemble.

Son comportement a changé, elle s'est mise à sortir jusque très tard dans la nuit. Cependant, moi si je faisais pareil j'avais le droit à un scandale.

Notre couple n'existait qu'à travers les disputes. L'ambiance devenait tellement délétère que nous faisons chambre à part. Elle dormait dans le lit conjugal et moi dans le canapé. Ne supportant plus cette situation j'ai donc pris l'initiative du divorce.

Nous nous sommes d'accord par écrit. J'accepte de lui laisser la maison pour ne pas que ma fille perde ses repères et qu'elle puisse mettre sa fille à elle, issue d'une première union, à l'abri. J'acceptais aussi de payer les factures. Mais je pouvais voir notre enfant tous les jours le temps que je trouve un logement décent pour accueillir ma fille et ainsi mettre en place une résidence alternée.

L'accord me paraissait bien et j'avais confiance en son engagement. Sauf qu'une fois devant le JAF, juge aux affaires familiales, elle a fait volte-face ! Elle s'est opposée à la résidence alternée. Le juge a suivi les demandes de mon ex conjointe et comme beaucoup de papas j'ai obtenu un droit de visite et d'hébergement classique. C'est-à-dire que je pouvais voir ma fille un week-end sur deux et la moitié des vacances.

J'ai très mal vécu la séparation. Ma fille me manque cruellement ! Surtout que mon ex-compagne est partie quelques temps je ne sais où sans me donner aucunes nouvelles de notre enfant. Cette situation fut extrêmement difficile à gérer. Ce qui est aussi difficile à gérer c'est le comportement de mon ex-compagne. Je ne sais pas pourquoi mais elle tente souvent de me pousser à bout, en cachant ma fille par exemple, en tentant de me couper d'elle. Elle a aussi déposé plainte pour des faits de violences. Ou bien lorsque je lui demandais si je pouvais garder ma fille un peu plus longtemps avec moi elle acceptait puis allait déposer plainte pour non-représentation d'enfant !

Ma fille a tout juste 4 ans. Elle a autant besoin de son papa que de sa maman. Elle me demande souvent de rester chez moi en disant que sa mère est méchante et lui fait mal. Aujourd'hui la situation est pire. Ma fille est placée en famille d'accueil depuis le 9 juillet 2020.

En décembre 2019, ma fille m'a rapporté des faits d'attouchements de la part du conjoint de sa maman. J'ai déposé plainte. J'ai fait les démarches nécessaires pour vérifier la véracité des faits et la protéger. Ma fille a été placée en urgence à mon domicile. Mais un mois après le juge convoque une nouvelle audience et décide de redonner le droit de garde majoritaire à la maman. Celle-ci a déclaré au magistrat qu'elle a mis fin à sa relation avec son conjoint. Nous voici revenu à la situation précédente.

Mais le 17 juin 2020, ma fille tient encore les mêmes propos. Ni une ni deux je me rends à la gendarmerie. Je dépose plainte et une audience en urgence se tient. Sauf qu'entre temps, je décide de ne pas remettre mon enfant à sa maman. Non pas pour la priver de sa fille mais bien pour la protéger !

Le jour de l'audience arrive. Le juge me reproche de ne pas avoir remis ma fille à sa maman et d'avoir été violent avec les personnes qui sont venues la chercher. Je lui explique que mon intention était de protéger ma fille, qu'il m'était impensable de la laisser au domicile maternelle. Je reconnais m'être emporté mais par colère et tristesse.

Le jugement a été rendu dans l'après-midi. J'avoue être abasourdi par la décision. Ma fille est placée le temps d'une enquête et ce jusqu'au 17 janvier 2021. J'ai un droit de visite d'une heure par semaine en présence d'une tierce personne. Mon ex n'a même pas encore été auditionnée. Elle bénéficie donc du principe de la présomption d'innocence. Par conséquent, je dois continuer à lui verser la pension alimentaire et je dois payer des frais à la famille d'accueil. Je dois aussi consulter un psychologue et un pédopsychiatre pour voir si je suis un homme dangereux. Pourquoi ? Parce que j'ai menacé ceux qui ne protégeraient pas ma fille ? Mon ex-compagne dispose d'une heure de visite pendant deux semaines puis elle pourra reprendre son droit de garde habituelle ! C'est aberrant !

Ce que je retiens c'est que je désire protéger ma fille qui se plaint d'attouchements. J'ai agi certes sous le coup des émotions et de la colère. Et voilà ce qu'on retient de moi. Les émotions et la colère ! J'en viens même à me dire que je suis le responsable du placement de mon enfant. Peut-être que si j'étais resté avec mon ex tout cela ne serait pas arrivé ?!

Aujourd'hui, je suis à nouveau en couple et je suis le papa d'un petit garçon. Je n'arrive même pas à m'épanouir dans ma vie actuelle. La tristesse et mon écœurement pourrissent mes relations avec ma compagne. C'est vraiment dur de résister à tout ça et de trouver le sommeil. J'en veux à cette justice ! La justice familiale porte des œillères et profite d'un pouvoir qui lui fait pousser des ailes imaginaires. En audience j'ai l'impression d'être le pire père qui existe. Je suis un papa en colère car je ne suis jamais écouté par les juges mais jugé sur mon apparence et mon franc parler. Mes qualités de pères ne sont même pas soulevées en audience !

mon ex pareil sauf qu'elle deux semaine ensuite elle l'aura tous les weekends puisque pour l'instant pas encore eu d'enquête...